Plaquette BILAN DE COMPETENCES



Qu'est-ce que c'est?

Le bilan de compétences comporte une phase d'exploration sur soi et de son parcours professionnel ainsi qu'une phase de confrontation avec la réalité des emplois, du marché du travail et de sa situation personnelle.

Sa finalité est de définir un projet professionnel en fonction de ses savoir-faire, ses intérêts et valeurs en lien avec votre situation et la faisabilité personnelle ainsi que la réalité du marché du travail.

Ma volonté est de vous permettre de mieux connaître vos besoins, ressources, compétences, aptitudes et motivations profondes et que ce bilan de compétences contribue à nourrir la confiance en vous, donner du sens et sécuriser la suite de votre parcours professionnel.



Engagements & cadre éthique

La réussite d'un bilan de compétences se trouve avant tout dans l'engagement des deux parties, dans une obligation de moyens et non de résultats :

Consentement et volontariat

Je vous présenterai les moyens matériels et humains mis à disposition pour réaliser cette démarche de bilan et nous déciderons ensemble d'adopter le format le mieux adapté à votre besoin et votre mobilité. En cas de situation de handicap, nous pouvons définir d'un rythme adapté à votre situation : accessibilité des locaux, déplacement possible à domicile ou visio-conférence.

Je veillerai à m'assurer du caractère volontaire de votre démarche de bilan grâce à une première rencontre qui vous permet de choisir librement votre centre de bilan de compétences et votre consultant. (Loi Article R6322-32 à 60 du Code du Travail)

Confidentialité et propriété des documents

Pendant le bilan, au cours des entretiens, les échanges sont strictement confidentiels, ainsi que tous les résultats des tests ou d'évaluation.

Le document de synthèse qui vous sera remis à l'issue du bilan de compétences, est votre propriété exclusive. Vous êtes seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse, qui ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec votre accord écrit.

Ce document ne contient que des informations utiles à la réalisation de votre projet professionnel ou de votre projet de formation.

Aucun double n'est conservé par le centre de bilan, sauf avec votre accord et ce, pour une durée maximum de 3 ans.

► Co-responsabilité

Votre bilan est le résultat d'une collaboration entre moi consultante et vous bénéficiaire, pour vous permettre d'identifier votre projet.

C'est un travail que nous accomplissons ensemble.



C'est une méthode centrée sur la personne. C'est-à-dire que le postulat de base est que le bénéficiaire sait ce qui est bon pour lui (ses motivations, ses intérêts, son mode de vie préféré...). Et que le conseiller est un révélateur de cette vérité à travers ses outils et sa posture. Mais en aucun cas un « sachant » pour celui qu'il accompagne.

Pour qui?

Vous avez envie de changer d'activité mais vous n'avez pas d'idée précise? Vous hésitez entre plusieurs solutions professionnelles? Vous avez envie de savoir où vous en êtes? Vous avez un projet et vous souhaitez le valider? Vous êtes stressé(e) à l'idée d'aller travailler? vous vous ennuyé dans votre emploi?

Le Bilan de compétences s'adresse à toute personne désireuse de faire un point sur son avenir professionnel, son métier, ses compétences, ses motivations, ses valeurs, son orientation...

Les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, les entrepreneurs et dirigeants peuvent bénéficier d'un bilan de compétences afin d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles.

Le financement passe par le compte personnel de formation (CPF) ou les OPCO. La rémunération du salarié est maintenue si le bilan a lieu sur le temps de travail

Le salarié doit choisir le prestataire de bilans de compétences.

L'employeur ne peut pas réaliser lui-même de bilan de compétences pour ses salariés. Il peut néanmoins le financer.

Si vous ne pouvez prétendre à aucun des financements ci-dessus, vous pouvez le financer par vos propres moyens (nous étudions ensemble des meilleures conditions pour vous)..

Si nous réalisons ensemble votre Bilan de Compétences, je serai votre seule et unique consultante.



Mon approche

Chaque bilan est unique

Aucun bilan de compétences est semblable à un autre.

Nous sommes tous différents, nos parcours, nos attentes, notre personnalité aussi...

Puisqu'il n'existe pas deux bilans identiques, puisque vos attentes vous appartiennent, puisque vos compétences sont spécifiques, puisque votre parcours professionnel est unique et vous positionne d'une manière toute personnelle sur le marché du travail, autorisez-vous à cheminer à votre rythme, en toute authenticité et sécurité!

C'est un moment pour vous, une introspection nécessaire pour aller vers le changement! Ce qui est bon pour vous!

L'effet « miroir »

Dans certains contextes, aussi bonnes soient nos intentions, notre seule réflexion personnelle ne nous permet pas de bien appréhender nos compétences, nos motivations, nos perceptions et cela peut nous mettre dans un état de confusion, je vous propose de prendre du recul.

Je vous accompagne dans une démarche « miroir » en vous proposant un guide d'exercices et en vous questionnant en vue d'aller vers votre objectif. Je ne propose pas, ni induis de solutions. Le travail de guidance permet au bénéficiaire de réaliser ses objectifs en prenant conscience de ses ressources et de ses propres freins.

Outils

Je m'appuis sur un guide que je vous remets au début de l'accompagnement, que vous devrez remplir durant vos temps personnels et que nous irons creuser à chaque séance en présentielle.

Je pourrai m'appuyer sur des tests d'intérêts professionnels, de motivation ou de personnalité, des outils d'investigation et de coaching adaptés à vos besoins.

Je m'appuis sur mon expérience de 20 ans dans l'accompagnement des mobilités & évolutions professionnelles, en ressources humaines (Master), de consultante en Bilan de compétences et de coach professionnel certifiée ICF & RNCP Niveau VI.

Veille

Je m'appuis sur une connaissance et une veille du marché de l'emploi, des acteurs du marché économique, un réseau de professionnels pour les investigations métiers ou autres.



Bilan intermédiaire

Pour vous accompagner au mieux et réajuster notre collaboration selon vos besoins et notre avancement, un bilan intermédiaire sera réalisé. Celui-ci sera fait oralement et à l'écrit en lien avec vos attentes au démarrage de votre bilan.

Comme tout est en mouvement, autorisez-vous à me partager vos ressentis tout le long de notre accompagnement !

Mes valeurs : Bienveillance, Liberté, Intégrité, Créativité, Ouverture

Mes couleurs : douceur, écoute, sensibilité

Où cela se passe?

En présentiel :

Je vous recevrai en Rendez-vous à mon cabinet : 6 rue Marius Marchandou au Bouscat

- Tram D Mairie du Bouscat / stationnement gratuit dans la rue & sécurisé des vélos.
- Locaux adaptés aux personnes en mobilités réduites.

Je m'adapte aux **personnes en situation de handicap**, déplacement possible à domicile, distanciel... Contactez-moi pour étudier ensemble de la meilleure formule d'accompagnement par rapport à votre situation.

En distanciel:

Je vous accompagne via zoom ou autre support (à votre convenance).

En mixte :

Je m'adapte au mieux à vos besoins et à votre rythme.

Combien de temps?

Durée du bilan : 18 heures en présentiel

Réparties de la manière suivante 18h en face à face avec votre consultant et 6h de travail personnel; Soit 9 RDV de 2h en présentiel et 6h de travail personnel.

Amplitude de réalisation : en moyenne entre 16 à 18 semaines



Comment?

Déroulement du bilan de compétences

Lors de notre première rencontre (Gratuite)

- Présentation du centre de bilan, de la méthodologie et des règles déontologiques
- Le bénéficiaire choisit librement son centre de bilan
- ▶ Délai de 15 jours maximum entre votre accord (morale et financier) et une date de démarrage.

Je m'engage à vous accompagner dans votre repositionnement professionnel, en respectant les 3 phases du bilan de compétences :

Phase préliminaire

- ► Confirmation de l'engagement du bénéficiaire dans la démarche
- Présentation détaillée du bilan et de la méthodologie
- Analyse de la demande et des attentes
- ► Définition des objectifs et élaboration du programme personnalisé
- Présentation du livret d'investigation et des outils

Phase d'investigation

- ► Histoire de vie et trajectoire professionnelle
- ► Identification de vos connaissances et vos expériences professionnelles
- Validation de vos compétences techniques et transférables
- ldentification de vos aptitudes, motivations et traits de personnalité
- ► Validation de vos centres d'intérêts, vos priorités
- ► Elaboration de préprojets réalistes
- Confrontation au marché du travail : recherches, enquêtes, rencontres
- Validation du projet professionnel retenu
- Etablissement d'un plan d'action



Phase de conclusion

- Synthèse et conclusion du bilan de compétences
- Définition du plan d'action et outils nécessaires
- ► Remise et analyse du document de synthèse
- Evaluation à chaud de l'accompagnement

Suivi à 6 mois

- ► Suivi sur la mise en œuvre du plan d'action
- ► Une évaluation et un suivi post-bilan, conformément à l'arrêté du 27 Octobre 1992 sont proposés après remise du document de synthèse

Modalités financières

Le tarif pour un Bilan de compétences de 18h en présentiel est de 2000€ Net de taxes (non assujetti à la TVA). D'autres formats de Bilan existent : 12h, 16h, 20h jusqu'à 24h avec des tarifs différents selon vos besoins.

Mon organisme est certifié QUALIOPI au titre de l'action des Bilans de compétences, il est éligible aux financements CPF, OPCO, France Travail, personnel, entreprise.

Un reste à charge de 100€ est à prévoir dans certains cas.



https://www.moncompteformation.gouv.fr/espaceprive/html/#/formation/recherche/85190355900025_Bilande-competences-24h/85190355900025_BC-24h

Je veux réserver un RDV découverte

Mon objectif étant de réaliser votre bilan sur mesure et d'ouvrir l'accès à tous, je reste à votre écoute pour échanger du meilleur format et des modalités de financement.



En détail ?

PHASE PRELIMINAIRE

1er séance - 2h:

Objectif: Analyse des attentes et confirmation de l'adhésion

Déroulement

- Présentation des objectifs et modalités du Bilan.
- Confirmation de l'engagement dans la démarche
- Analyse de la demande, des attentes et des besoins exprimés
- Définition d'un programme personnalisé
- 📝: réalisation administrative, calendrier des RDV, remise du livret d'investigation
 - Travail personnel en intersession sur le livret d'investigation

PHASE D'INVESTIGATION

2ème séance - 2h:

Objectif: Histoire de vie et parcours professionnel

Déroulement

- Exploration de la trajectoire professionnelle
- Recensement du parcours de formation
- Exploration des activités extra-professionnelles
- ivret d'investigation
 - Travail personnel en intersession sur le livret d'investigation / courbe de satisfaction possible

3ème séance - 2h:

Objectif: Expériences & réalisations professionnelles

Déroulement

- Exploration des expériences professionnelles
- Éclaircissement des satisfactions VS insatisfactions
- Exploration des réalisations professionnelles
- ivret d'investigation
- Travail personnel en intersession / Inventaire des intérêts professionnels possible



4ème séance - 2h:

Objectif: Compétences

Déroulement :

- Elaboration du portefeuille des compétences techniques et transférables
- Inventaires des intérêts professionnels fondamentaux
- Livret d'investigation
- Travail personnel en intersession sur le livret d'investigation

5ème séance - 2h:

Objectif: Connaissance de soi

Déroulement

- Exploration des compétences personnelles, des motivations, des besoins & valeurs
- Analyse des traits de la personnalité / 360
- Livret d'investigation
- Travail personnel en intersession sur le livret d'investigation

6ème séance - 2h:

Objectiy: Préprojet projessionnel

Déroulement

- Bilan intermédiaire et point d'étape.
- Etudes des pistes en adéquation avec ce émerge, ses besoins et attentes
- Recherche documentaire guidée
- 📝: livret d'investigation, trame enquête métier, sites web documentaires
- Travail personnel en intersession sur le livret d'investigation / point d'étape

7ème séance - 2h:

Objectif: Projet professionnel entre désir et réalité

Déroulement

- Evaluation des enquêtes métiers
- Mesurer les écarts entre envies et réalité
- Analyse des besoins, des voies d'accès
- : livret d'investigation
- Travail personnel en intersession recherches guidées / enquête métiers



Sème séance - 2h:

Objecty: Bâtir son projet

Déroulement :

- Bâtir son projet
- Préparer son changement
- Elaboration du plan d'action

ivret d'investigation



PHASE DE CONCLUSION

9ème séance - 2h:

Objectif: Concrétisation du Bilan

Déroulement :

- Présentation détaillée de la synthèse du Bilan
- Evaluation au regard de la demande initiale
- Préconisation et planification des actions à mettre en œuvre
- Planifier un RDV à 6 mois

Signature des documents de fin de bilan, évaluation de l'accompagnement, remise de la synthèse

Rôles et contacts

Organisme de Formation Annabelle GUILLORIT

Rôles

Votre unique consultante
Votre Référente légal
Votre référente Handicap
Votre Responsable pédagogique
Votre Responsable administrative et financière
Référente Assistance technique pédagogique pour les accompagnements tout ou partie en distanciel.

Questions & Contacts:

Annabelle GUILLORIT

06 63 62 88 95 annabellequillorit@gmail.com

Suivez-moi:







www annabelleguillorit fr



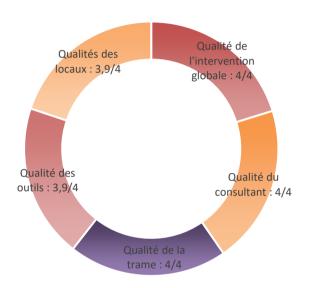
Retour en chiffres

Cabinet ouvert en mars 2022 :

Nombre de Bilans réalisés : 53

Rupture de parcours : 0

Satisfaction clients via retour questionnaires de satisfaction :



Points forts:

- Ecoute et bienveillance
- Temporalité et accompagnement sur mesure
- Disponibilité de la consultante
- Diversité des outils
- Récapitulatif mail après chaque RDV
- Réassurance dans ses capacités
- Une meilleure connaissance de soi et de ses besoins
- Une meilleure connaissance des dispositifs de formations, financements et marché de l'emploi.

Note CPF 4,9/5 Google 5/5 sur 19 avis

Parce que vous êtes unique, rencontrons-nous!



Cadre légal du Bilan de compétences

LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

- « Art. L. 6313-1.-Les actions concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sont :
- « 1° Les actions de formation ;
- « 2° Les bilans de compétences ;
- « 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditionsprévues au livre IV de la présente partie ;
- « 4° Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2.

Article L6313-4

Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4

Les bilans de compétences mentionnés au 2° de l'article <u>L. 6313-1</u> ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce document de synthèse peut être communiqué, à sa demande, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article <u>L. 6111-6.</u> Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à toute autre personne ou institution qu'avec l'accord du bénéficiaire.

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans sont soumises aux dispositions des articles <u>226-13</u> et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elles détiennent à ce titre.

La durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan.

Article R6313-4

Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article <u>L. 6313-1</u> comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :

- 1° Une phase préliminaire qui a pour objet :
 - D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
 - De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
 - De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;
- 2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projetprofessionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;
- 3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
 - De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation :
 - De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels;



 De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Article R6313-5

Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

Les employeurs ne peuvent réaliser eux-mêmes des bilans de compétences pour leurs salariés.

Article R6313-7

Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documentsélaborés pour la réalisation du bilan de compétences, dès le terme de l'action.

Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas pendant un an :

- au document de synthèse dans le cas mentionné au troisième alinéa de l'article <u>L. 6313-4</u>;
- aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.

Article R6313-8

Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 - art. 2

Lorsque le bilan de compétences est réalisé au titre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article <u>L. 6312-1</u> ou dans le cadre d'un congé de reclassement dans les conditions prévues à l'article <u>L. 1233-71</u>, il fait l'objet d'une convention écrite conclue entre l'employeur, le salarié et l'organisme prestataire du bilan de compétences.

La convention comporte les mentions suivantes :

1° L'intitulé, l'objectif et le contenu de l'action, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement et de suivi du bilan ainsi que les modalités de remisedes résultats détaillés et du document de synthèse ;

2° Le prix et les modalités de règlement.

Le salarié dispose d'un délai de dix jours à compter de la transmission par son employeur duprojet de convention pour faire connaître son acceptation en apposant sa signature.

L'absence de réponse du salarié au terme de ce délai vaut refus de conclure la convention.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000038014105/

